

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N° 3

DATE : Juin 2015

Présents : Emmanuel Fauvet, maire , Audrey Cathala première adjointe, Florian Bompard deuxième adjoint, Jérôme Barre, Jean Pierre Bompard, David Léger et Cédric Arexy conseillers,

DELIBERATIONS

15	<p style="text-align: center;">Délibération portant sur l'assiette des coupes de bois 2015</p> <p>'Monsieur le maire informe le conseil des propositions de l' ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l' exercice 2015. Le conseil décide après en avoir délibéré de demander à l' ONF l' inscription à l'assiette 2015 de coupes à marquer et de ventes de parcelles communales à réaliser , de faire délimiter des parcelles d'extraction de chablis et autres bois marqués à l'intention des bénéficiaires du droit d'affouage, conformément aux décisions concertées entre le maire et le responsable ONF du secteur.</p>
16	Approbation du compte de gestion du CCAS 2014
17	Approbation du compte de gestion de la commune 2014
18	Approbation du compte de gestion du camping 2014
19	<p style="text-align: center;">Délibération portant sur les tarifs du camping municipal</p> <p>Sur proposition du maire , le conseil municipal décide de redéfinir les tarifs du camping municipal de SORGEAT . La délibération n° 4 du 29/03/2015 est abrogée et remplacée par la présente ; - les tarifs 2015 sont joints à la présente délibération, ils sont immédiatement applicables ; -ils seront affichés au camping et indiqués sur les sites de réservation et autres prospectus , -Les clients ayant réservé à une date antérieure à aujourd'hui se verront appliquer les tarifs précédents.</p>

Délibération portant sur adhésion au SDCEA

Le conseil municipal, vu le code de l'énergie, vu le code des marchés publics et notamment son article

8 , vu le CGCT vu la convention constitutive du groupement des commandes jointe en annexe,

Considérant que la commune de Sorgeat a des besoins en matière d'achat d'électricité

Considérant que le SDCEA a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont il est le coordonnateur,

Considérant que la commune de Sorgeat au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

– Approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SDCEA jointe en annexe, cette décision valant signature

de l'acte constitutif par monsieur le maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur.

– Décider de l'adhésion de la commune de SORGEAT au groupement de commandes précité,

– Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés

subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sorgeat, et ce sans distinction de procédures,

– Habilitier le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations

relatives aux différents points de livraison de la commune de Sorgeat.

1

Amortissements budget camping 2015

Le conseil municipal de la commune de SORGEAT, apres exposé des difficultes rencontrées l'an passe concernant les amortissements et tenant compte de la demande de Mr le percepteur de la tresorerie d'Ax les thermes, decide de reviser les tableaux d'amortissements conformement a ses conseils.

Les biens affectes au camping seront donc amortis comme suit :

N° inventaire	Designation	Valeur a l'achat	Duree amort	Valeur au 01/01/20	M ^{ontant déjà} amorti avant le 01/01/2015	Montant de l'annuite	Nom d'annee d'amort
1	Batiment accueif	148 848.64€	40	131 815.67€	17 032.97€	3 721.22€	
2	Batiments divers	165 617.98€	40	96 944.63€	68 673.35€	4 140.45€	
3	Mat. outil. divers	1 019.73€	10	629.04€	390.69€	101.97€	
4	Caravane Mb Home	4 461.30€	10	3 383.14€	1 078.16€	446.13€	
5	Instal Amen divers	35 338.14€	20	30 233.73€	5 104.41€	1 766.91€	
6	Constructions divers	16 452.24€	30	13 627.82€	2 824.22€	548.41€	
7	Mobilier Divers	2 921.04€	10	2 077.18€	843.86€	292.10€	
8	Plantation arbres	1 072.05€	10	812.97€	259.08€	107.21€	
9	Jeux exterieurs	2 956.00€	10	2 241.63€	714.37€	295.60€	
10	Mitigeurs collectifs	2 285.50€	30	2 055.79€	229.71€	76.18€	
11	Tronconneuse	505.64€	10	314.08€	191.56€	50.56€	
13	Instal Voirie	13 000.00€	10	10 301.00€	2699€	1 300.00€	
14	Materiel informatique	705.94€	10	353.35€	352.59€	70.59€	
15	Creation site internet	1 497.00€	10	599.30€	897.70€	149.70€	
16	Terminal de paiement	250.00€	10	250.00€	0.00€	25.00€	
	TOTAUX	396 931.20€		295 639.33€	101 291.87€	13 092.03€	

22

Délibération portant sur/ Location de La Sarette au Groupement pastoral

Mr le maire expose qu'une nouvelle convention de mise en location de la cabane pastorale de la Sarette doit être conclue avec le Groupement pastoral de Sorgeat ; Les conventions précédentes seront toutes abrogées. la location sera consentie pour quinze années. Le versement du loyer de 896,46 euros sera trimestriel. Le groupement pastoral bénéficiant déjà de l'usage de la cabane, le maire propose d' émettre un titre de régularisation des arriérés de loyers : Le montant dû depuis Août 2013 est de 6293,49 euros . La location courra jusqu'au 05 Août 2028.

QUESTIONS DIVERSES EN REUNION PUBLIQUE

Émargent des conseillers présents